

AVIS RENDUS PAR LE CESCE
CONSEIL TERRITORIAL DU 13 MAI 2016

L'ordre du jour et les rapports relatifs au Conseil Territorial du 13 mai 2016 ont été transmis aux conseillers du CESCE le 2 mai 2016. Après divers échanges le bureau du CESCE s'est réuni le 6 mai 2016 et a proposé de soumettre au vote des conseillers deux avis sur les sujets suivants :

- le point 2 des Affaires Juridiques : convention de mécénat-réaménagement de l'étang de St Jean
- le point 3 des Affaires Foncières : acquisition de la parcelle AH 171 située Quartier du Roy à Anse des Cayes

1/ Avis sur la convention de mécénat-réaménagement de l'étang de St Jean

Le CESCE considère que le projet d'assainissement de l'étang est valable car il va permettre de faire revivre un écosystème aujourd'hui asphyxié. Néanmoins, on peut légitimement se poser quelques questions et plus particulièrement sur les conséquences de la qualité des eaux de baignade là où la canalisation d'évacuation des eaux est prévue. Aussi le CESCE préconise t'il la mise en place d'un système de contrôle renforcé de la qualité des eaux dans la baie de St Jean.

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de votes positifs : 12

Nombre de votes négatifs : 2

Nombre d'abstentions : 0

Cet avis est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

2/ Avis sur l'acquisition de la parcelle AH 171 située Quartier du Roy à Anse des Cayes

Le CESCE approuve le Conseil Territorial dans sa stratégie d'acquisition et d'augmentation de ses réserves foncières.

Pour autant la destination de ce projet est de nature à créer un précédent qui risque d'induire de nouvelles demandes de même nature.

Le CESCE suggère d'être très vigilant quand au choix des critères d'attribution de ces logements afin de ne pas prêter le flan à des interprétations erronées.

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de votes positifs : 13

Nombre de votes négatifs : 1

Nombre d'abstentions : 0

Cet avis est adopté à la majorité des suffrages exprimés.